

L'intelligence artificielle au service des archives

Vous vous êtes porté volontaire pour participer à l'opération de transcription collaborative de plusieurs registres des décrets des États de Bourgogne datant du milieu du XVIII^e siècle.

Vos transcriptions permettront d'entraîner un logiciel de reconnaissance de caractères et, à terme, d'automatiser la lecture.

Vous avez pris contact avec le secrétariat (archives@cotedor.fr, 03.80.63.66.98) pour vous inscrire et choisir un lot d'images à transcrire.

Chemin d'accès aux images sur le site des Archives

<http://archives.cotedor.fr/v2/ark:/71137/3cf794780e89a789c2e0efd5864a13e8>

Règles pour la transcription (cf. modèle ci-dessous)

Il s'agit de transcrire le plus fidèlement possible à l'original :

- respecter l'orthographe, la ponctuation, l'accentuation, les majuscules, les abréviations, les esperluettes (&)
- respecter les sauts de ligne
- ne pas mettre d'espace entre les mots que le copiste a liés (sans lever la plume et sans laisser d'espace)
- transcrire les paragraphes et les signatures apposés au bas de chaque page
- saisir le n° de folio et les mots matière et analyses indiqués en marge gauche
- ignorer les traits de fin de ligne et les séparateurs de séquence
- transcrire tels quels les (rares) mots rayés sur l'original (ex. : ~~place~~)
Pour rayer un mot : sélectionner le mot, puis aller dans le menu format > police > attribut.
- les mots illisibles doivent être indiqués par la mention : [ill.]
- dans les cas (rares) où la reliure rogne sur le texte, l'indiquer en rouge en début de fichier
- réintégrer à leur bonne place les rares mots ou groupes de mots insérés entre les lignes.

Nommage de votre fichier

Vous devez créer un fichier word par image.

Pour le nommage de chaque fichier, merci de recopier scrupuleusement le nom de l'image correspondante. Exemple : C_3005_093.doc (ou .docx).

Lorsque vous aurez fini la transcription, envoyez vos fichiers au secrétariat et, si le cœur vous en dit, choisissez un nouveau lot d'images !

Merci pour votre participation !

Pour toute question concernant le déchiffrement et la transcription, écrivez à cecile.robin@cotedor.fr.

Du 14 Juin 1751
de relevée

Don gratuit

Les gens des trois Etats
du duché de Bourgogne, Comté & pais adjacens
assemblés en la ville de Dijon en la salle de leur palais
alamaniere accoutumée par permission du Roy
Contenuë dans les Lettres patentes du 30 May
demier ayant oui la lecture de la Commission
Expediée a M. joly de fleury intendant de la dite
Province pour se trouver en lad. e assemblée, et
Requerir les Etats d'accorder a sa majesté un million
de Livres en Don gratuit Extraordinaire.

Les trois chambres des dits
Etats pour donner des marques de leurs submissions
et de leur zele pour le Service du Roy ont unanimement
accordé a Sa majesté la Somme d'un million de
Livres sans faire attention al'Epuisement ou sont
reduits les peuples de la Province par les mauvaises
recoltes qui sont annuellement succedées, & par les
Efforts qu'ils ont continuellement faits pour lui
donner et aux Roys ses predecesseurs des temoignages
de leur amour, et pour porter cette resolution a M.
le Duc de St. aignan gouverneur de Cette Province
ils ont deputés Six personnes de chaque Corps
lesquelles ont été chargées en même tems de le
prier de représenter a sa majesté la triste situation

a
Du 14 Juin 1751
de relevée

Don gratuit

3005.

Les gens des trois Etats

du duché de Bourgogne, Comté & pais adjacens
assemblés en la ville de Dijon en la salle de leur palais
alamaniere accoutumée par permission du Roy
Contenuë dans les Lettres patentes du 30 May
demier ayant oui la lecture de la Commission
Expediée a M. joly de fleury intendant de la dite
Province pour se trouver en lad. e assemblée, et
Requerir les Etats d'accorder a sa majesté un million
de Livres en Don gratuit Extraordinaire.



Les trois chambres des dits

Etats pour donner des marques de leurs submissions
et de leur zele pour le Service du Roy ont unanimement
accordé a Sa majesté la Somme d'un million de
Livres sans faire attention al'Epuisement ou sont
reduits les peuples de la Province par les mauvaises
recoltes qui sont annuellement succedées, & par les
Efforts qu'ils ont continuellement faits pour lui
donner et aux Roys ses predecesseurs des temoignages
de leur amour, et pour porter cette resolution a M.
le Duc de St. aignan gouverneur de Cette Province
ils ont deputés Six personnes de chaque Corps
lesquelles ont été chargées en même tems de le
prier de représenter a sa majesté la triste situation

St. Aignan D. M. D.

Me. 1. R. A. R. R. R.